

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2021

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.750.092, un actif net de D : 10.725.143 et un bénéfice de la période de D : 98.521.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 82,38% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 17,60% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	<u>8 855 683</u>	<u>11 685 223</u>	<u>10 130 795</u>
Obligations et valeurs assimilées		8 855 683	11 643 787	10 089 671
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	41 436	41 124
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 892 064</u>	<u>3 388 800</u>	<u>2 372 800</u>
Placements monétaires	5	1 892 054	3 388 911	2 372 790
Disponibilités		10	(111) (*)	10
Créances d'exploitation	6	<u>2 345</u>	<u>289</u>	<u>630</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>10 750 092</u></u>	<u><u>15 074 312</u></u>	<u><u>12 504 225</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	23 969	31 275	30 221
Autres créditeurs divers	8	980	4 592	1 256
TOTAL PASSIF		<u><u>24 949</u></u>	<u><u>35 867</u></u>	<u><u>31 477</u></u>
ACTIF NET				
Capital	9	10 261 597	14 352 746	12 037 330
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		371 012	553 134	22
Sommes distribuables de la période		92 534	132 565	435 396
ACTIF NET		<u><u>10 725 143</u></u>	<u><u>15 038 445</u></u>	<u><u>12 472 748</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>10 750 092</u></u>	<u><u>15 074 312</u></u>	<u><u>12 504 225</u></u>

(*) Il s'agit des frais de tenue de compte sur des comptes de placement qui seront supportés par le gestionnaire de la SICAV, le montant a été déjà régularisé lors du règlement de la commission de gestion du premier trimestre 2020

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>114 862</u>	<u>151 649</u>	<u>575 641</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		114 862	151 649	574 172
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	1 469
Revenus des placements monétaires	11	<u>6 004</u>	<u>7 470</u>	<u>51 675</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>120 866</u>	<u>159 119</u>	<u>627 316</u>
Charges de gestion des placements	12	(23 969)	(31 275)	(124 768)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>96 897</u>	<u>127 844</u>	<u>502 548</u>
Autres charges	13	(3 031)	(3 900)	(15 562)
Contribution Sociale de Solidarité		(200)	-	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>93 666</u>	<u>123 944</u>	<u>486 786</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 132)	8 621	(51 390)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>92 534</u>	<u>132 565</u>	<u>435 396</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 132	(8 621)	51 390
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(25 115)	1 468	(16 153)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		29 970	9 150	47 913
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>98 521</u>	<u>134 562</u>	<u>518 546</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	98 521	134 562	518 546
Résultat d'exploitation	93 666	123 944	486 786
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(25 115)	1 468	(16 153)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	29 970	9 150	47 913
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(531 605)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 846 126)	725 902	(1 692 174)
Souscriptions			
- Capital	4 031 031	3 604 093	23 873 179
- Régularisation des sommes non distribuables	1 000	1 942	31 889
- Régularisation des sommes distribuables	164 688	160 358	810 134
Rachats			
- Capital	(5 811 546)	(2 914 190)	(25 515 799)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 073)	(1 173)	(35 155)
- Régularisation des sommes distribuables	(230 225)	(125 128)	(856 422)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 747 605)	860 464	(1 705 233)
ACTIF NET			
En début de période	12 472 748	14 177 981	14 177 981
En fin de période	10 725 143	15 038 445	12 472 748
NOMBRE D'ACTIONNAIRES			
En début de période	118 939	135 208	135 208
En fin de période	101 346	142 041	118 939
VALEUR LIQUIDATIVE	105,827	105,874	104,867
TAUX DE RENDEMENT	0,92%	0,97%	3,72%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligatoire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021, à D : 8.855.683 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		8 521 963	8 855 683	82,57%
<u>Obligations des sociétés</u>		1 594 363	1 629 645	15,19%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	65 603	68 030	0,63%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	560 000	561 802	5,24%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	180 000	187 674	1,75%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	27 500	27 692	0,26%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	40 000	42 104	0,39%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	80 000	80 055	0,75%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	53 260	53 316	0,50%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	60 000	61 098	0,57%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	60 000	62 867	0,59%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	80 000	84 418	0,79%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	80 000	80 380	0,75%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	120 000	127 358	1,19%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	110 000	113 311	1,06%
Obligations WIFAK ISLAMIQ 2019-1 CAT B au taux de 10,5 %	200	16 000	17 013	0,16%
Obligations CIL 2018-1 TF au taux de 10,6%	200	12 000	12 206	0,11%
Obligations TLF 2021-1 TF au taux de 9,7%	500	50 000	50 319	0,47%

Emprunt National		70 000	72 752	0,68%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	20 000	20 768	0,19%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	50 000	51 983	0,48%
Bons du trésor assimilables		6 857 600	7 153 286	66,70%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	741 836	6,92%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	510 566	4,76%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 037 689	9,68%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	497 357	4,64%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	930 345	8,67%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	691 029	6,44%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 309 195	12,21%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 034 458	9,65%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	400 812	3,74%
Total		8 521 963	8 855 683	82,57%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				82,38%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021 à D : 1.892.054 et se détaille comme suit:

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% Actif net
Dépôt à vue	1 864 902	1 892 054	17,64%
Banque Nationale Agricole	1 864 902	1 892 054	17,64%
Total général	1 864 902	1 892 054	17,64%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		17,60%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2021 à D : 2.345, contre D : 289 au 31 mars 2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Contribution Sociale de Solidarité	-	200	-
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	452	-	452
Autres	1 893	89	178
Total	<u>2 345</u>	<u>289</u>	<u>630</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2021 à D : 23.969, contre D : 31.275 au 31 mars 2020 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Maxula Bourse	16 015	20 897	20 193
Banque Nationale Agricole (dépôt)	4 772	6 227	6 017
Banque Nationale Agricole (distribution)	3 182	4 151	4 011
Total	<u>23 969</u>	<u>31 275</u>	<u>30 221</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021 à D : 980, contre D : 4.592 au 31 mars 2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	877	1 217	1 137
TCL	103	151	119
Retenu à la source à payer	-	3 224	-
Total	<u>980</u>	<u>4 592</u>	<u>1 256</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2021, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2020

Montant	12 037 330
Nombre de titres	118 939
Nombre d'actionnaires	823

Souscriptions réalisées

Montant	4 031 031
Nombre de titres émis	39 830
Nombre d'actionnaires nouveaux	253

Rachats effectués

Montant	(5 811 546)
Nombre de titres rachetés	(57 423)
Nombre d'actionnaires sortants	(72)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(25 115)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	29 970
Régularisation des sommes non distribuables	(73)

Capital au 31-03-2021

Montant	10 261 597
Nombre de titres	101 346
Nombre d'actionnaires	1 004

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 114.862, pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2021, contre D : 151.649 à l'issue de la même période close le 31 mars 2020, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2021	du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	26 436	40 933	137 245
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	88 426	110 716	436 927
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>			
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	1 469
TOTAL	114 862	151 649	575 641

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2021 à D : 6.004, contre D : 7.470 à l'issue de la même période close le 31 mars 2020, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2021	du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Intérêts des dépôts à vue	6 004	7 297	37 288
Intérêts des certificats de dépôt	-	173	14 387
TOTAL	6 004	7 470	51 675

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2021 à D : 23.969, contre D : 31.275 à l'issue de la même période close le 31 mars 2020, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2021</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2020</u>	<u>Année 2020</u>
Commission de gestion	16 015	20 897	83 364
Commission de dépôt	4 772	6 227	24 842
Commission de distribution	3 182	4 151	16 562
Total	23 969	31 275	124 768

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2021 à D : 3.031, contre D : 3.900 à l'issue de la période close le 31 mars 2020, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2021</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2020</u>	<u>Année 2020</u>
Redevance du CMF	2 669	3 483	13 894
TCL	361	416	1 663
Autres	1	1	5
Total	3 031	3 900	15 562

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.